

Conditions Générales de Vente - Formations

PRÉAMBULE

L'organisme de formation COMITE REGIONAL D'ÉQUITATION D'OCCITANIE (CRE OCCITANIE), SIRET : 83293903700012, dont le siège social est situé Maison Régionale des Sports, 7, Rue André Citroën - 31130 BALMA, organise et dispense des formations professionnelles. - APE : 9319Z - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76110196411 auprès du préfet de la région Occitanie.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de Formation du CRE Occitanie.
- Bénéficiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de l'Organisme de Formation du CRE Occitanie et qui regroupent des Bénéficiaires issues de différentes structures.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Organisme de Formation du CRE Occitanie pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

1 - CONTRAT, CONVENTION ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, une convention particulière est établie entre l'Organisme de Formation du CRE Occitanie, le Client et l'éventuel Organisme Financeur. Un exemplaire dûment renseignés, datés, et signés doit être retourné à l'Organisme de Formation du CRE Occitanie par tout moyen à la convenance du Client. À l'issue de la formation, l'Organisme de Formation du CRE Occitanie remet une attestation de réalisation de la formation au Bénéficiaire.

2 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros, net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

3 - PRISE EN CHARGE

Comité Régional d'Équitation d'Occitanie | 7 rue André Citroën BALMA 31130

Numéro SIRET : 83293903700020 | Numéro de déclaration d'activité : 76110196411 (auprès du préfet de région de : Occitanie)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Organisme de Formation du CRE Occitanie ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

4 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse rachel.almeras@creoccitanie.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'Organisme de Formation du CRE Occitanie ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Aucun désistement n'est possible, sauf en cas d'arrêt de travail (justificatif à fournir). Toute absence pour autre motif impliquera une facturation du coût de la formation directement au participant. (Un certificat médical n'est pas un arrêt de travail).

5 - EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Organisme de Formation du CRE Occitanie peut alors proposer au Bénéficiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'Organisme de Formation du CRE Occitanie se réserve la possibilité d'ajourner la formation et ce sans indemnités.

6 - PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

7 - DROIT DE CONTRÔLE DE INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Le CRE OCCITANIE se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements

- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

8 – OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le port d'un casque aux normes en vigueur est obligatoire pour monter à poney / cheval, et le port d'un gilet de protection dorsale aux normes en vigueur est obligatoire dans toutes les situations jugées nécessaires par le formateur.

9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du CRE Occitanie ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CRE Occitanie ou de ses ayants droit.

10 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le CRE Occitanie s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site <https://www.equitation-occitanie.fr>, soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Cette politique décrit la manière dont Le CRE Occitanie s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au : COMITE REGIONAL D'EQUITATION D'OCCITANIE (CRE OCCITANIE), Maison Régionale des Sports, 7, Rue André Citroën - 31130 BALMA, tel : 0978230939, courrier électronique : formation@creoccitanie.fr

9 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables et de la possibilité de reporter la formation, à l'appréciation de la juridiction du ressort du siège CRE Occitanie, seule compétente pour régler le litige.